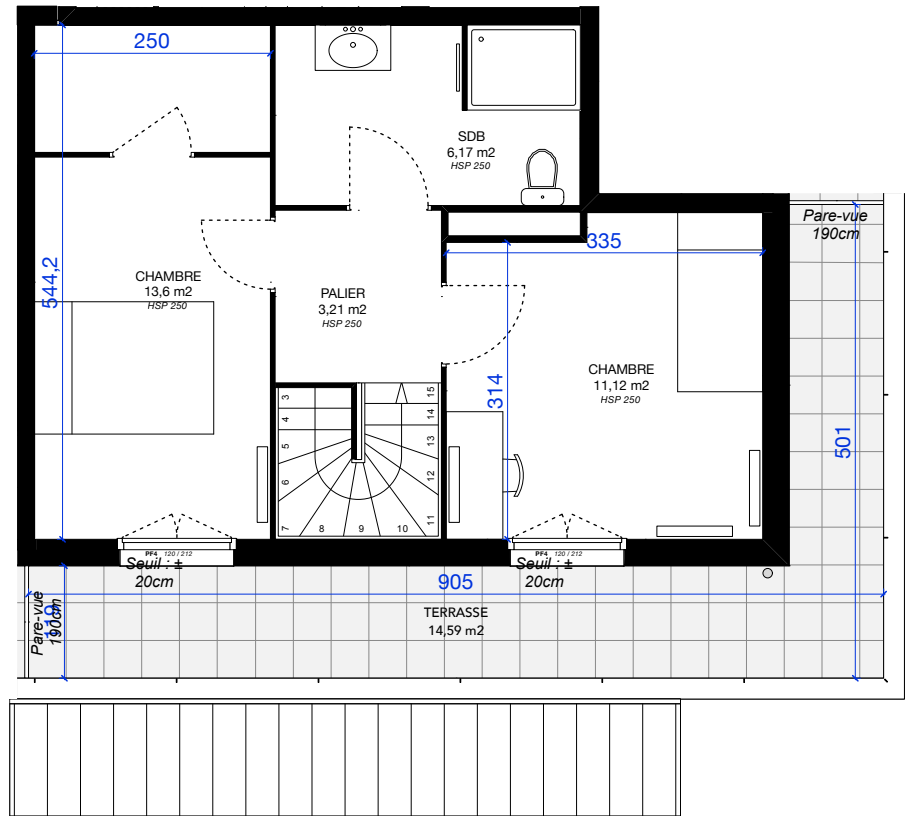
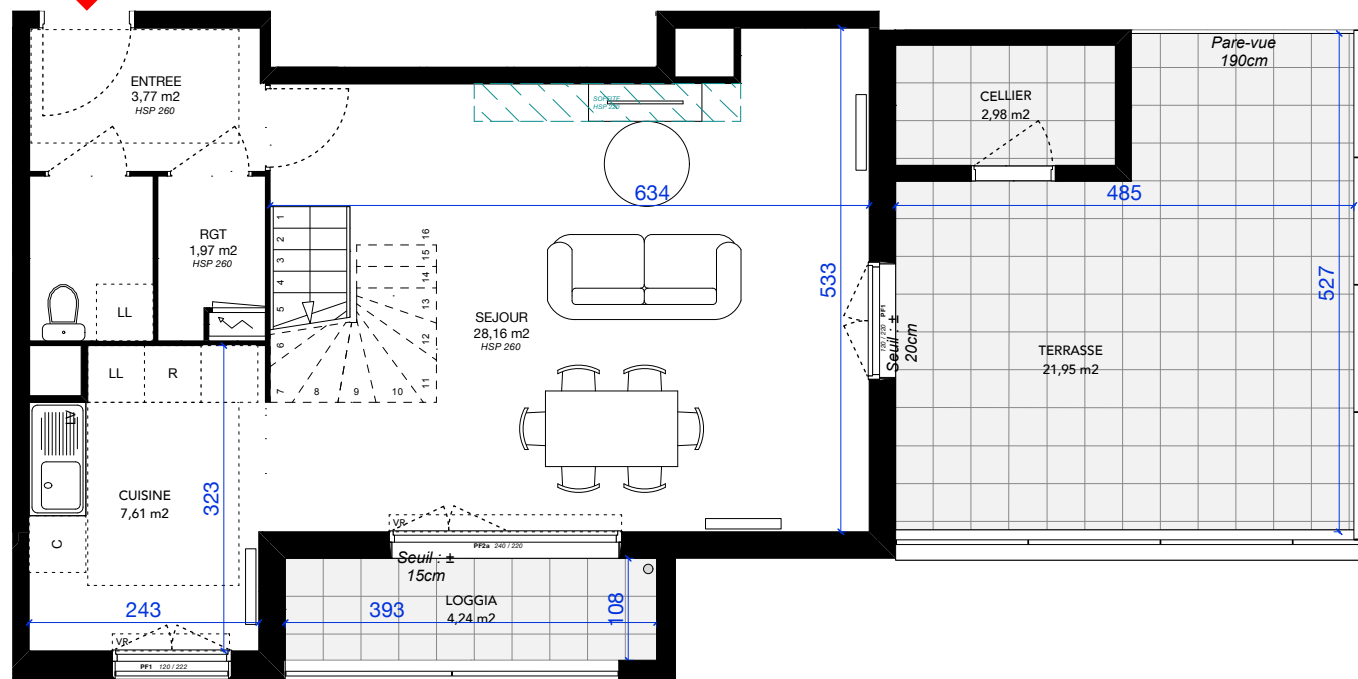
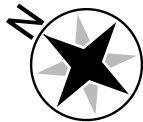


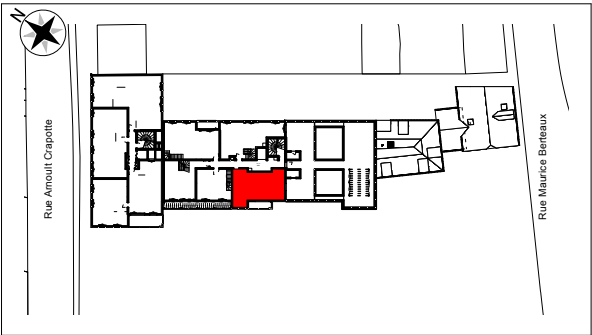


LES TERRASSES DE L'HÔTEL DE VILLE

CONFLANS-SAINTÉ-HONORINE



T3D.		
BATIMENT	ETAGE	N° LGT
B	R+3	B31
SEJOUR		26,8
CUISINE		7,2
CHAMBRE 1		15,4
CHAMBRE 2		10,0
ENTREE		4,7
PALIER		3,2
PLACARD		0,6
SDB		5,5
SDB		4,6
SURFACE TOTALE HABITABLE		78,0
LOGGIA		4,2
TERRASSE		14,6
CELLIER		3,0
TERRASSE		22,0
SURFACE TOTALE ANNEXE		43,8
SURFACE TOTALE PRIVATIVE		121,8



MAITRISE D'OUVRAGE



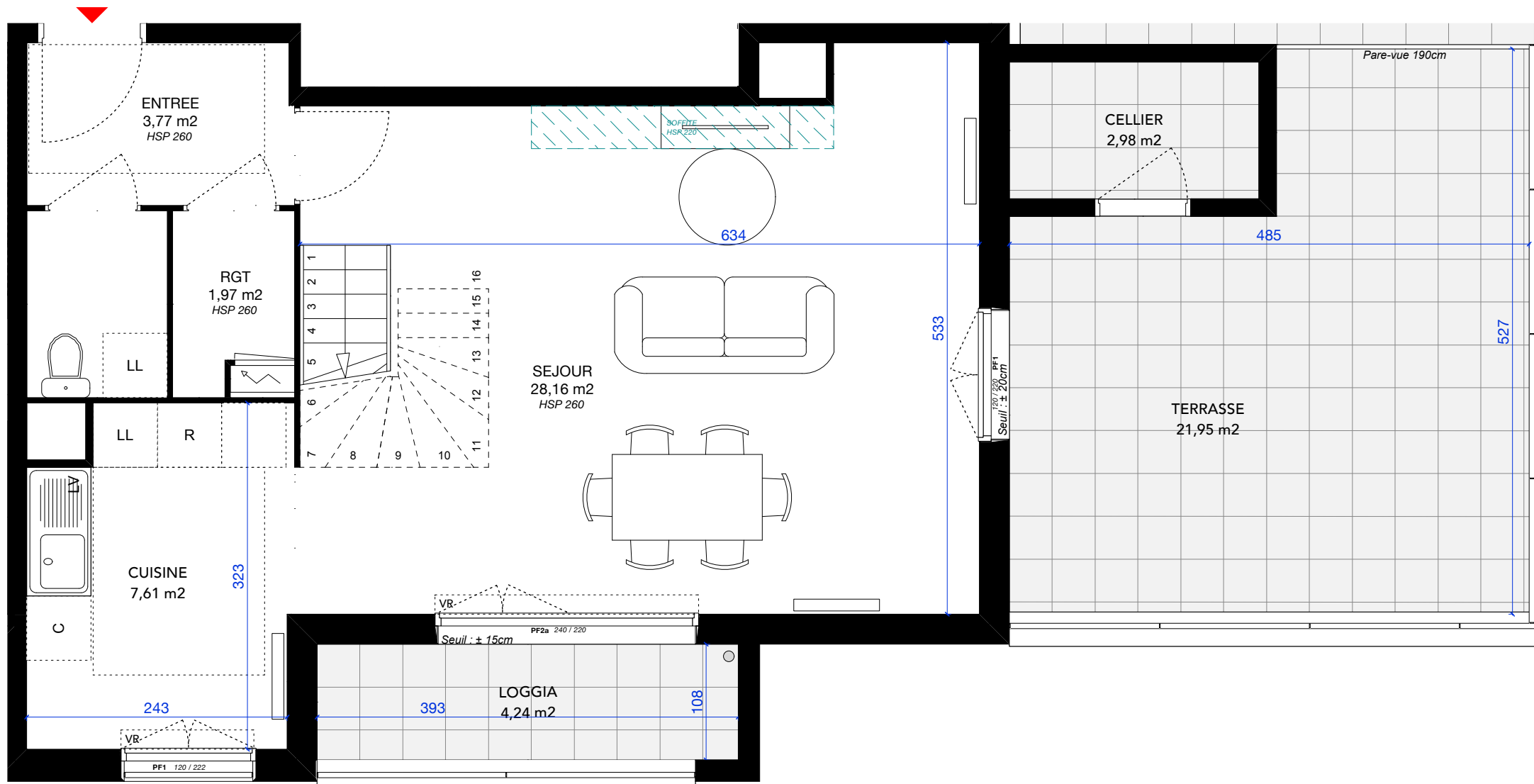
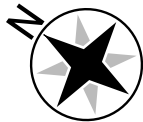
DATE	INDICE
09/07/2026	

NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les PL Placard dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)

NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.

NOTA 3 : La conception des logements évolutifs permet la redistribution des volumes pour garantir l'accessibilité PMR ultérieure de l'unité de vie à l'issue de travaux simples conformément à l'article 64 de la loi n°2018-102. Conformément à l'article R261-25 du CCH, les surfaces et les cotes indiquées sont approximatives. La surface des pièces inclut celle des placards éventuellement présents. Les retombées, soffites, faux plafonds, gaines canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantations électriques, ainsi que la hauteur sous plafond, la hauteur des seuils et allèges, sont approximatifs et figurés à titre indicatif, au même titre que les gaines techniques et l'emplacement des descentes d'eau pluviale. La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber. Les trappes de visites ne sont pas figurées. Les plantations éventuellement figurées sont susceptibles d'évoluer. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur le plan n'est pas fourni (hormis meubles de salle de bain / salle d'eau et kitchenette).

FE Fenêtre	R Réfrigérateur	PL Placard	Soffites et faux plafonds	Radiateurs	Espace libre diamètre 1m50
GC Garde-corps	K Kitchenette	C Cuisson	HSP Hauteur sous plafond	Les positions et dimensions des radiateurs sont indicatives et pourront être modifiées selon l'étude thermique réalisée lors de l'exécution des travaux	Aire de manœuvre
PF Porte-fenêtre	LL Lave-linge	PV Pare-vue	HSFP Hauteur sous faux plafond		Tableau électrique
VR Volet roulant	LV Lave vaisselle	Poutre	HSFPoutre Hauteur sous poutre	RP Robinet de puisage	Luminaire extérieur
EP Eau pluviale	PLo Placard en option	Cloture 1m50	Bande stérile gravillonnée	Sèche-serviettes	



Page 2/3

NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les PL Placard dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)

NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.

NOTA 3 : La conception des logements évolutifs permet la redistribution des volumes pour garantir l'accessibilité PMR ultérieure de l'unité de vie à l'issue de travaux simples conformément à l'article 64 de la loi n°2018-102. Conformément à l'article R261-25 du CCH, les surfaces et les cotes indiquées sont approximatives. La surface des pièces inclut celle des placards éventuellement présents. Les retombées, soffites, faux plafonds, gaines canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantations électriques, ainsi que la hauteur sous plafond, la hauteur des seuils et allèges, sont approximatifs et figurés à titre indicatif, au même titre que les gaines techniques et l'emplacement des descentes d'eau pluviale. La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber. Les trappes de visites ne sont pas figurées. Les plantations éventuellement figurées sont susceptibles d'évoluer. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur le plan n'est pas fourni (hormis meubles de salle de bain / salle d'eau et kitchenette).

FE	Fenêtre	R	Réfrigérateur	PL	Placard	Soffites et faux plafonds	Radiateurs	Espace libre diamètre 1m50
GC	Garde-corps	K	Kitchenette	C	Cuisson	HSP	Hauteur sous plafond	Aire de manœuvre
PF	Porte-fenêtre	LL	Lave-linge	PV	Pare-vue	HSFP	Hauteur sous faux plafond	Tableau électrique
VR	Volet roulant	LV	Lave vaisselle	Poutre	HSFPoutre	Hauteur sous poutre	Robinet de puisage	Luminaire extérieur
EP	Eau pluviale	PLo	Placard en option	Cloture 1m50	Bande stérile gravillonnée	Sèche-serviettes		

LES TERRASSES DE L'HÔTEL DE VILLE

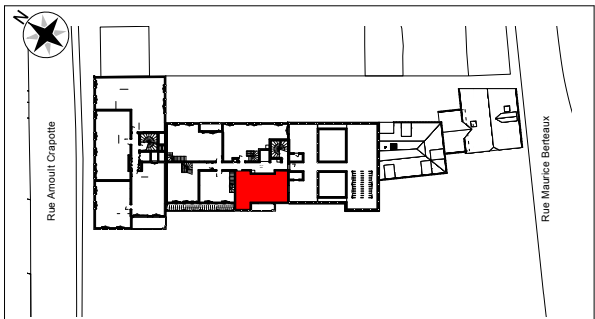
CONFLANS-SAINTE-HONORINE



T3DB.

BATIMENT	ETAGE	N° LGT
B	R+3	B31

SEJOUR	26.8
CUISINE	7.2
CHAMBRE 1	15.4
CHAMBRE 2	10.0
ENTREE	4.7
PALIER	3.2
PLACARD	0.6
SDB	5.5
SDB	4.6
SURFACE TOTALE HABITABLE	78.0
LOGGIA	4.2
TERRASSE	14.6
CELLIER	3.0
TERRASSE	22.0
SURFACE TOTALE ANNEXE	43.8
SURFACE TOTALE PRIVATIVE	121.8

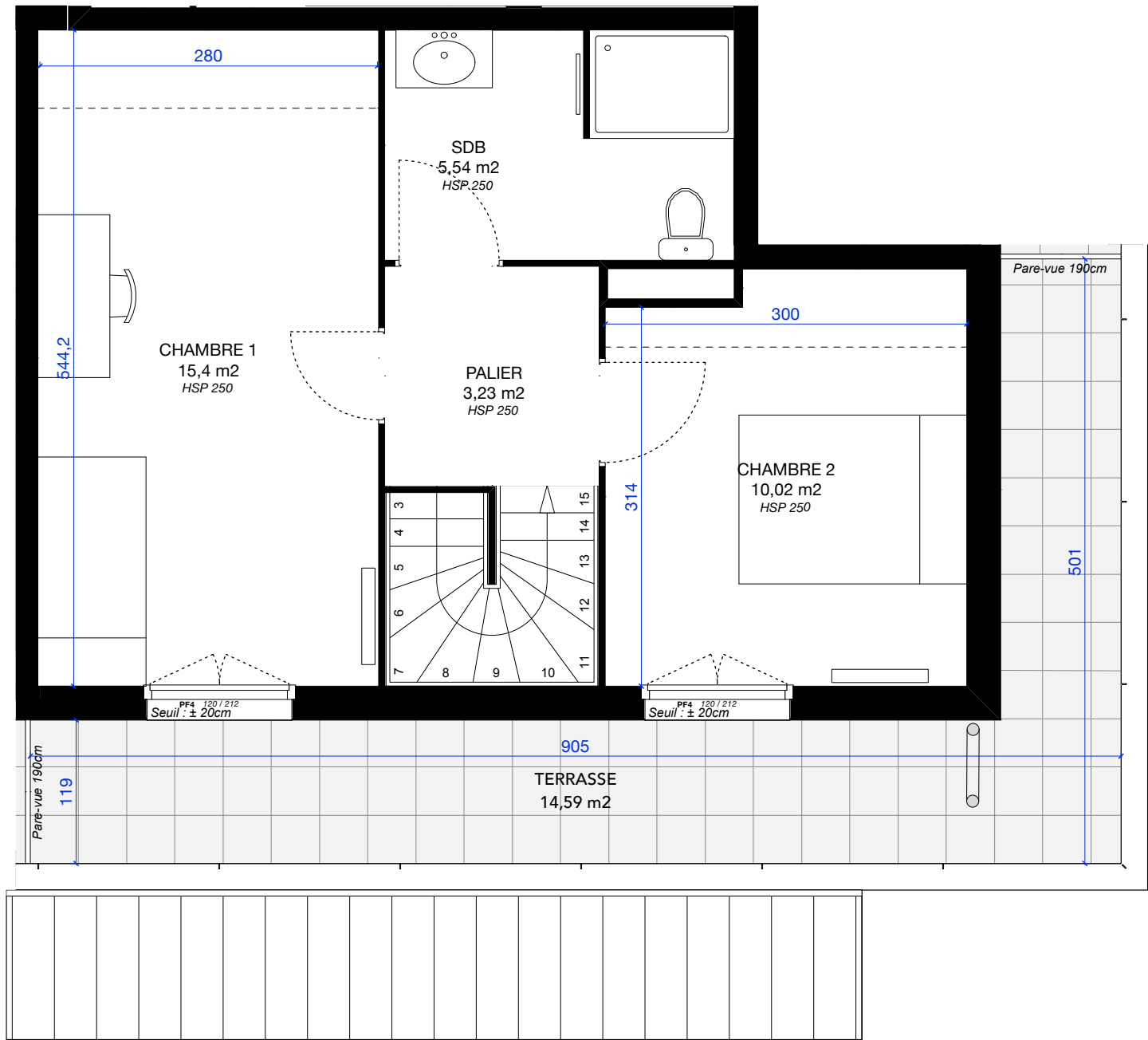
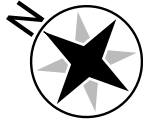


MAITRISE D'OUVRAGE



DATE
09/07/2026

INDICE



NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les PL Placard dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)

NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.

NOTA 3 : La conception des logements évolutifs permet la redistribution des volumes pour garantir l'accessibilité PMR ultérieure de l'unité de vie à l'issue de travaux simples conformément à l'article 64 de la loi n°2018-102. Conformément à l'article R261-25 du CCH, les surfaces et les cotes indiquées sont approximatives. La surface des pièces inclut celle des placards éventuellement présents. Les retombées, soffites, faux plafonds, gaines canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantations électriques, ainsi que la hauteur sous plafond, la hauteur des seuils et allèges, sont approximatifs et figurés à titre indicatif, au même titre que les gains techniques et l'emplacement des descentes d'eau pluviale. La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber. Les trappes de visites ne sont pas figurées. Les plantations éventuellement figurées sont susceptibles d'évoluer. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur le plan n'est pas fourni (hormis meubles de salle de bain / salle d'eau et kitchenette).

FE	Fenêtre	R	Réfrigérateur	PL	Placard		Soffites et faux plafonds		Radiateurs		Espace libre diamètre 1m50
GC	Garde-corps	K	Kitchenette	C	Cuisson	HSP	Hauteur sous plafond				Aire de manœuvre
PF	Porte-fenêtre	LL	Lave-linge	PV	Pare-vue	HSFP	Hauteur sous faux plafond				Tableau électrique
VR	Volet roulant	LV	Lave vaisselle		Poutre	HSFPoutre	Hauteur sous poutre				RP
EP	Eau pluviale	PLo	Placard en option		Cloture 1m50		Bande stérile gravillonnée		Sèche-serviettes		Luminaire extérieur

LES TERRASSES DE L'HÔTEL DE VILLE

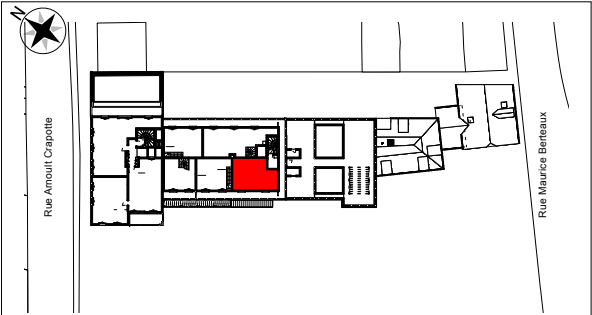
CONFLANS-SAINTÉ-HONORINE



T3DH.

BATIMENT	ETAGE	N° LGT
B	R+4	B31

SEJOUR	26.8
CUISINE	7.2
CHAMBRE 1	15.4
CHAMBRE 2	10.0
ENTREE	4.7
PALIER	3.2
PLACARD	0.6
SDB	5.5
SDB	4.6
SURFACE TOTALE HABITABLE	78.0
LOGGIA	4.2
TERRASSE	14.6
CELLIER	3.0
TERRASSE	22.0
SURFACE TOTALE ANNEXE	43.8
SURFACE TOTALE PRIVATIVE	121.8



MAITRISE D'OUVRAGE



DATE
09/07/2026

INDICE